

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :  
Conventions de partenariat  
enfance et jeunesse :  
fixation des subventions aux  
associations pour l'année 2020

Décision n° 20 06 16

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Théâtre de l'Hélice, salle intercommunale Auguste Maïcon, à Contes, en séance à huis clos (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via le site [www.ccpp06.fr](http://www.ccpp06.fr)), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

**Etaient présents** : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absent représenté** : Monsieur Robert Nardelli par Madame Alexandra Russo.

Monsieur Jacques Saulay a été nommé secrétaire de séance.

La Vice-présidente rappelle que la Communauté de Communes a chargé un certain nombre d'associations de mettre en œuvre les missions définies par la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, sur la base d'une convention qui fixe, entre autres, la subvention annuelle qu'elles percevront.

Afin de permettre à chacune d'elles d'exercer les missions qui leur ont été confiées, il propose d'allouer, pour l'année 2020, les subventions suivantes :

- Office communal de la jeunesse de Culture de Contes (OCJC) : 400 000,00 € ;
- Office municipal de la jeunesse, de la culture et des loisirs de Drap (OMJCL) : 604 700,00 €,
- Animation, Loisirs, Enfance et Jeunesse (ALEJ) : 230 170,00 € ;
- Association Pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC) : 87 040,00 € ;

étant précisé que ces subventions seront payées selon les modalités définies dans la délibérations n° 191219 du 9 décembre 2019 ainsi que la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de la Vice-présidente,  
après en avoir délibéré,**

**Décide**, afin de leur permettre de mettre en œuvre les actions inscrites dans la politique communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse, d'attribuer aux associations précitées une subvention annuelle pour l'année 2020 dont le montant est précisé ci-dessus.

**Autorise** le Président à signer avec lesdites associations une convention de partenariat telle que figurant en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers en  
exercice : 38

Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 38  
Pour : 37  
Contre : 0  
Abstentions : 1

55 bis RD 2203  
06440 BULGOSAC  
**LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA**